

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Point de Vin & char de Bois  
En seigle 12 q En Avoine 12 q ou  
En orge 26 francs pour la portion  
de Heyrut  
L'ancien Gouvernement a dû donner  
pour l'écoule cent francs et feu  
Tachezon vingt francs dont l'Int.  
est compris ce de plus une somme*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

45  
J. 23

217 écoles établies en Suisse  
L'enseignement ne s'est pas

avant 1811

après 1811

1.

*La maison d'école est entre  
Leyres & Rossens, qui sont  
deux hameaux également  
éloignés de la maison d'école  
& qui ne composent qu'une  
même Commune;*

*c. de la Paroisse de Domartin  
de l'agence de Leyres & Rossens.*

*d. District de Moudon*

*e. Canton du Léman*

*2. 1/4 d'heure*

*3. 1/4 d'heure*

*4. 1/4 d'heure*

*5. 1/4 d'heure*

*6. 1/4 d'heure*

*3°. Le moulin & les Thuilleries  
rue Rossens*

*a. Environ un quart d'heure*

*b. Au moulin & trois enfants*



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4. Sollens, Chapelles, St Cierge, Bercher, Fey, Sugrens, Dommarlin

b. tous ces Villages sont distans environ demie lieue l'un de l'autre

3°. Lecture, Catechisme, Psaumes, Ecriture Arithmétique, Orthographe.

6°. Toute l'année, excepté pendant la moisson

7°. Testament, Catechismes, Psaumes.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durant l'hiver, depuis dix heures à midi, & depuis 1 heure à trois heures, — En été, seulement une école par jour.

a. Le Ballif de Lausanne, choisit soit sur deux sujets que le Ballif de Dommarlin lui présentoit ensuite un examen.  
b. de Dommarlin  
c. Jean Pierre Curchod.

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. Quarante sept ans

e. Célibataire,

f. Depuis vingt sept ans.

g. Nulle part, — Agriculteur

h. Celle d'agriculteur; quand sa fonction lui en laisse le tems;

12°. Dix Sept enfans

a. En hiver tous trois assidément,  
b. En été pas autant,

15°. La maison de la commune batic depuis 1795. ayant obtenu pour cet établissement, le consentement de l'ancien Gouvernement; ~~apodécotique~~  
b. Il n'y a qu'une même chambre pour l'école & la commune.

d. La commune, à qui la maison appartient.

46



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Out des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. Le Régent perçoit pour toute l'année de la commune en argent, vingt quatre francs; plus huit francs par les enfants.

En graine; trois sacs de grain cent dix huit quarts rons de siegle, & six d'avoine, payés par les écoliers.

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

17/10  
F. 24

200 pages...

Montaubien & Chardoney  
 Deux hameaux  
 formant  
 une même commune celle  
 de Montaubien & Chardoney  
 de l'Agent de Montaubien & Chardoney  
 de Chardoney - de Moudon  
 de Leman

2° Sur l'état des maisons appartenantes au ressort de chaque école, il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

III. RAPPORTS PERSONNELS

1°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.